

COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

SEANCE DU 16 AVRIL 2025
Délibération 2025_34

L'an deux mil vingt-cinq le seize du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Joël EPINAT, Maire.

Date de la convocation : le 11 avril 2025.

Présents : Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Janine MAISON, Annie TARQUINI.

Excusés : Virginie FOUGEROUSE, André MASSACRIER, Frédéric MASSON, Joseph MAURIN, Raphaël MOULIN.

Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Objet : Reprise de concession en état d'abandon

Monsieur le Maire rappelle qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal et plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales. Cette procédure ne peut intervenir seulement si l'acte de concession est daté de plus de 30 ans et que la dernière inhumation a eu lieu il y a plus de 10 ans. Pour rappel, la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace mis à leur disposition.

Monsieur le Maire explique la procédure engagée par la commune :

- Le procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 17 novembre 2023 avec 27 concessions visées ; affiché à la mairie, au cimetière et publié sur le site internet de la commune du 21 novembre 2023 au 21 décembre 2023.
- Un deuxième affichage a eu lieu du 5 janvier 2024 au 5 février 2024.
- Un troisième affichage a eu lieu du 19 février 2024 au 19 mars 2024.
- Le procès-verbal de 2ème constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 19 mars avec 24 concessions visées ; affiché à la mairie, au cimetière et publié sur le site internet de la commune du 20 mars 2025 au 20 avril 2025.

L'ensemble de la procédure arrive à son terme conformément aux dispositions règlementaires le 20 avril 2025, si personne ne se manifeste à cette date, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Après délibération, et à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la reprise par la commune des concessions en état d'abandon dont la liste est annexée à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

À Saint-Bonnet-le-Courreau, le 16 avril 2025

Le Maire

Joël EPINAT



Le secrétaire de séance

Rémi RIZAND

